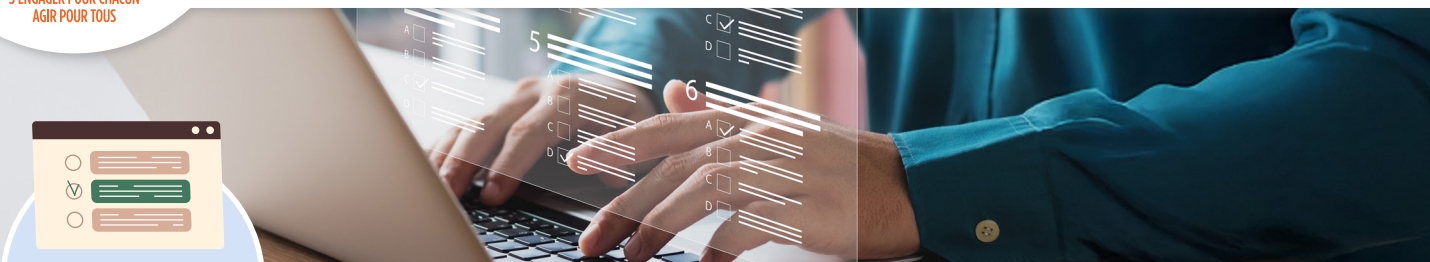




SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# SALARIÉS AXA IM RESTONS CONNECTÉS



## ENQUÊTE SYNDEX

### IMPACT RÉORGANISATION ASSET MANAGEMENT ET PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE

#### Votre voix compte vraiment

Vous avez jusqu'au **31 mars 2026** pour répondre au questionnaire envoyé par SYNDEX le 23 mars ([questionnaire@expertises.syn dex.fr](mailto:questionnaire@expertises.syn dex.fr))

#### Une expertise indépendante pour mesurer les impacts réels

Cette expertise a été demandée par le CSE Central BNPP AM dans le cadre du projet de réorganisation des activités d'Asset Management du Groupe BNP Paribas, accompagné d'un Plan de Départ Volontaire autonome.

Les représentants du personnel ont confié au cabinet SYNDEX, organisme indépendant, une mission pour évaluer l'impact de ce projet sur l'organisation du travail et sur vos conditions de travail.

#### Comprendre, alerter, prévenir

Cette mission poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Évaluer les risques professionnels, notamment les risques psychosociaux
- ✓ Recueillir votre perception, vos préoccupations et vos attentes
- ✓ Proposer des pistes d'amélioration pour renforcer la prévention des risques

#### Une démarche concrète, en deux temps

Cette expertise comprend :



Un questionnaire à compléter avant le **31 mars 2026**



Des entretiens collectifs, organisés début avril, avec certains salariés **tirés au sort**

#### Répondre, c'est agir

Il est essentiel de participer pour :

- ✓ Faire entendre votre voix
- ✓ Faire remonter votre réalité de travail
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- ✓ Participer à la construction d'un véritable plan de prévention

#### Votre participation peut faire la différence

Votre contribution est cruciale pour aider à bâtir un environnement de travail **plus sain, plus sécurisé** et mieux adapté aux réalités du terrain.



**NE LAISSEZ PAS PASSER LA DATE**

Date limite de réponse : **31 mars 2026**

## RÉORGANISATION, DÉPARTS VOLONTAIRES : PAS SANS RÈGLES, PAS SANS GARANTIES !

#### Face aux retards de la Direction, la CFDT exige un cadre clair

La Direction tarde à transmettre aux élus les documents indispensables pour rendre un avis éclairé et négocier les conditions financières ainsi que les mesures d'accompagnement. Face à cette situation, la CFDT a pris ses responsabilités en proposant à la Direction un **accord de méthode**.

#### Une première avancée obtenue par la CFDT

La Direction vient d'accepter l'ouverture d'une négociation sur cette proposition d'accord de méthode. C'est une première étape importante.

#### Notre exigence : de la transparence, des moyens, des droits

Ce projet d'accord doit permettre de fixer un cadre clair pour une consultation **sérieuse, transparente et efficace**.

Il a pour objectif :



- D'organiser la **procédure d'information et de consultation** des instances représentatives du personnel
- De garantir les **moyens humains, financiers et organisationnels** nécessaires pour que les élus et les syndicats puissent jouer pleinement leur rôle
- D'encadrer la **négociation d'un accord majoritaire sur le PSE**, dans un processus structuré et transparent

#### Pas de dialogue social au rabais

Pour la CFDT, il est hors de question que les salariés soient accompagnés à la hâte sur un sujet aussi sensible. L'enjeu est clair : obtenir un **dialogue social loyal, transparent et structuré**, à la hauteur des conséquences que ce projet peut avoir pour les salariés.



## Un calendrier à revoir de toute urgence

Compte tenu du retard pris dans la communication des documents, la CFDT demande le report d'au minimum un mois de la date de rendu d'avis. Il n'est pas acceptable de demander aux représentants du personnel et aux salariés de se prononcer sans disposer du temps et des éléments nécessaires.

## Pas de départ volontaire sans vrai temps de réflexion

La CFDT demande également que la première phase de candidature aux départs volontaires soit ouverte fin septembre / début octobre.

Cet ajustement est indispensable pour permettre à chacun de :

- Comprendre les dispositifs proposés
- Mesurer les conséquences de son choix
- Constituer son dossier dans de bonnes conditions

La CFDT propose également un accord de départs anticipés, respectant le calendrier initial de la Direction, pour les salariés candidats au départ qui auraient des projets débutant dès septembre (nouvel emploi, formation...)

## Sur un sujet aussi lourd, il faut du temps et des garanties

La CFDT le réaffirme :

- Pas de précipitation,
- Pas d'opacité,
- Pas de décision sans garanties solides pour les salariés.

## La CFDT restera pleinement mobilisée

Dans cette période sensible, la CFDT continuera d'agir pour défendre les droits des salariés, exiger des conditions de négociation sérieuses et obtenir un accompagnement à la hauteur des enjeux.



# INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION : ENCORE PLAFONNÉS, ENCORE AMPUTÉS !

## Intéressement et Participation 2025 : un plafond qui pénalise les salariés

Dans un contexte une nouvelle fois difficile, le montant cumulé de la participation et de l'intéressement atteint encore le **plafond de 12 %**. Autrement dit : les résultats sont là, mais les salariés ne touchent pas tout ce qu'ils devraient percevoir.

Pour la CFDT, ce mécanisme de plafonnement est injuste. Quand les résultats progressent, les salariés devraient en bénéficier pleinement.

Or cette année encore, le plafond joue comme un couperet et limite le montant effectivement versé.

### Ce que le plafond vous fait perdre

À noter sans ce plafond, dont la CFDT conteste le principe, le taux aurait atteint **13,3 %**.

	2021	2022	2023	2024	2025
Intéressement calculé	10,4%	7,1%	5,2%	7,9%	6,9%
Participation sur MSB fiscale hors variable	3,3%	2,9%	4,8%	4,6%	6,4%
Intéressement à versé	8,2%	7,1%	5,2%	7,4%	5,6%
Sur-intéressement				1,8%	
Intéressement à verser total	8,2%	7,1%	5,2%	9,2%	5,6%
Total taux de participation et intéressement versé	11,5%	10,0%	10,0%	13,8%	12,0%

## La participation : une communication tardive et incomplète

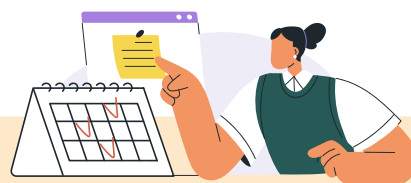
La CFDT dénonce une communication tardive et incomplète concernant la participation. Sur un sujet aussi important, chacun doit pouvoir disposer d'une information claire, complète et dans les temps pour faire ses choix.

## Pour l'intéressement, il faudra encore attendre

Les informations concernant l'intéressement vous seront communiquées ultérieurement.



Ne restez pas isolés, contactez vos représentants CFDT pour toutes questions ou informations.  
**ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS EMPLOIS !**



## Salariés ex AXA REIM SGP : ATTENTION À VOTRE CALENDRIER

Pour les salariés ex AXA REIM SGP, une communication sur votre participation vous sera adressée à partir du 7 avril, par mail et SMS.

La date limite pour investir cette participation sur un Plan d'Épargne Entreprise ou un Plan d'Épargne Retraite est fixée au 21 avril 2026.



**ARLANDIS Mathieu**  
Délégué Syndical du CSE d'établissement et du CSE Central



**ALVAREZ Ignacio**  
Délégué Syndical du CSE d'établissement et du CSE Central



**LAVEISSIÈRE Sophie**  
Représentante Syndicale du CSE d'établissement



**MAUSSANG Béatrice**  
Représentante Syndicale du CSE d'établissement



**D'HERBES Julie**  
Secrétaire de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du CSE Central